



# CONTRAT DE VILLE

**2015-2023**

ELÉMENTS DE BILAN  
ET PERSPECTIVES



# SOMMAIRE

<b>LE MOT DU MAIRE, CÉDRIC VAN STYVENDAEL, ET DE L'ÉLU, MATHIEU GARABEDIAN</b> .....	4
--	---

<b>LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE, RENAUD PAYRE</b> .....	5
---	---

<b>INTRODUCTION</b> .....	6
---------------------------	---

## **LES QUARTIERS PRIORITAIRES**

La géographie .....	8
La gouvernance .....	10
Les moyens financiers .....	11
Les éléments de diagnostic .....	12

## **AXE N°1**

### **LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET ACCÈS AUX DROITS**

Objectif n°1 : lutter contre les discriminations .....	16
Objectif n°2 : soutenir la mobilisation citoyenne .....	18
Objectif n°3 : renforcer l'égalité d'accès aux droits sociaux .....	20

## **AXE N°2**

### **ENFANCE ET JEUNESSE**

Objectif n°1 : promouvoir la santé des enfants et des jeunes .....	29
Objectif n°2 : renforcer une citoyenneté effective des jeunes .....	30

## **AXE N°3**

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION**

Eléments de diagnostic .....	34
Objectif n°1 : favoriser et soutenir une activité et un développement économiques qui soient porteurs d'emploi .....	38
Objectif n°2 : consolider le volet « développement économique » des projets de renouvellement urbain par le dispositif des clauses d'insertion .....	40
Objectif n°3 : mobiliser les structures locales et les services publics .....	41

## **AXE N°4**

### **DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT ET CADRE DE VIE**

Objectif n°1 : faire des quartiers en politique de la ville des pôles de projet à part entière .....	44
Objectif n°2 : améliorer le cadre de vie des habitant·es dans les quartiers de la politique de la ville .....	49

## **SYNTHESE ET PERSPECTIVES**

Renforcer l'accès à l'offre de loisirs municipale et associative des enfants et des adolescent·es des quartiers prioritaires .....	53
Renforcer l'égalité réelle d'accès aux services publics et aux droits sociaux .....	55
Prendre en compte les attentes des habitant·es de 12-25 ans dans les projets de renouvellement urbain .....	58

---

# LE MOT DU MAIRE ET DE L'ÉLU

---



**Cédric  
VAN STYVENDAEL**  
Maire de Villeurbanne  
Vice-président de la Métropole,  
délégué à la Culture



**Mathieu  
GARABEDIAN**  
Adjoint au maire  
de Villeurbanne,  
délégué aux solidarités,  
à l'innovation et  
au développement social

La ville de Villeurbanne est engagée dans des politiques de lutte contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations, notamment sociales, territoriales et liées à l'origine réelle ou supposée.

Un des moyens d'agir avec nos partenaires Métropole de Lyon et État est de veiller à la mobilisation des politiques publiques structurelles et d'œuvrer à une réelle égalité d'accès aux services et aux droits sociaux pour les habitant-es des quartiers populaires.

Ce document est le fruit d'un travail commun élaboré par l'équipe en charge de la politique de la ville et enrichi de notre rencontre du 3 mai 2022 qui s'est tenue dans une configuration inédite inter quartiers et inter thématiques entre des acteurs qui se croisent peu et d'autant moins depuis 2020. Le choix a été fait de ne pas être exhaustif et de prioriser trois thématiques pointées comme des enjeux de travail lors du bilan du contrat de ville réalisé en 2019-2020.

Cela a été aussi l'occasion de réaffirmer la nécessité d'un travail partenarial institutionnel entre les signataires du contrat de ville (Ville, Etat, Métropole) certainement de qualité mais sans se gratifier outre mesure et ce d'autant que les inégalités cumulées dans les quartiers populaires ont été fortement aggravées par la crise sanitaire.

Ces quartiers ont un rôle d'accueil et de sas pour les populations modestes. Les données statistiques présentées le 3 mai indiquent des tendances structurelles sur les caractéristiques de la population en général mais ne disent rien de l'évolution de la population qui change et déménage notamment dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain.

Pour la future contractualisation, il nous faudra veiller à poursuivre et amplifier le dialogue avec les habitant-es concerné-es et requestionner la spécialisation des politiques publiques à destination des quartiers populaires. Comment sortir d'une approche sectorielle tant sur le plan des moyens alloués et des modes de contractualisation que dans la définition géographique ?

---

# LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE

---



**Renaud  
PAYRE**

Vice-président  
de la Métropole de Lyon  
délégué à l'habitat, le logement  
et la politique de la ville

La Métropole de Lyon est particulièrement engagée dans la politique de la ville. 21% de la population grand lyonnaise vit dans un quartier prioritaire ou en veille active.

Avec le nouveau contrat de ville, c'est le moment de penser la politique de la ville autrement.

Le nouvel exécutif métropolitain explore progressivement de nouvelles pistes en matière de politique de la ville du fait de son arrivée récente. Il est particulièrement fier des avancées qui s'opèrent dans plusieurs domaines :

Le renouvellement urbain ou la transformation des quartiers populaires. À Villeurbanne plusieurs sont concernés par des transformations significatives : les Buers où les réalisations sont déjà très avancées, Saint André/les Brosses, Saint Jean, Monod, Tonkin.

Il nous faut désormais nous intéresser davantage aux copropriétés dégradées, parfois petites, souvent oubliées des politiques publiques. Ces copropriétés vont faire l'objet d'un traitement prioritaire en politique de la ville.

Il nous faut aussi penser la seconde vie des bâtiments, notamment afin de permettre au maximum aux habitants qui le souhaitent de se maintenir dans leur quartier, la démolition n'est plus l'outil principal du renouvellement urbain. Notre action vise à répondre au défi écologique et social majeur. Cela implique un effort en matière de réhabilitation.

En matière de GSUP, avec l'application d'un principe d'équité territoriale et des axes d'intervention redéfinis et ciblés : l'insertion, la co-construction avec des collectifs d'habitants, la transition écologique.

Un soutien renforcé à l'ingénierie de la politique de la ville selon le même principe d'équité entre territoires, une équipe projet dédiée missionnée à la fois par la Ville et la Métropole.

Le déploiement du dispositif Quartier d'été dans la Métropole expérimenté pendant le Covid, étendu, amplifié sur la durée du mandat qui permet d'augmenter l'offre d'activités culturelles, sportives, pédagogiques ou de loisirs dans les quartiers.

Il nous faut repenser le lien social. Cet axe va nous mobiliser dans le cadre du prochain contrat de ville.

L'éducation, en prenant appui sur ce qui a été impulsé au sein des cités éducatives, et l'insertion seront également des priorités de la Métropole pour le prochain contrat de ville.

Ainsi, notre rôle est d'améliorer la vie quotidienne de tous les habitants par la transformation des quartiers sous toutes ses composantes. Cette transformation est engagée...

---

# INTRODUCTION

---

La loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Loi Lamy) du 21 février 2014 prévoit l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours et en fin de contrat. Un bilan a été mené de 2019 à 2020 pour mettre principalement l'accent sur le déploiement des politiques de droit commun municipales dans les quartiers prioritaires et sur quelques initiatives développées dans le cadre de la programmation.

Initialement prévus pour se terminer en 2020, les contrats de ville sont prolongés jusqu'en 2023.

Cette synthèse a pour objet de donner à voir quelques réalisations d'actions significatives qui ont été conduites sur la période 2015-2020. Ce travail a permis d'alimenter un temps d'échange avec les acteurs et les actrices de la politique de la ville le 3 mai 2022, notamment pour voir comment les politiques publiques prennent aujourd'hui en compte les besoins des habitant·es des quartiers prioritaires, et voir comment les différents acteurs peuvent y répondre.

## **La convention locale villeurbanaise du contrat de ville comprend 4 axes prioritaires :**

- Lutte contre les discriminations et accès au(x) droit(s),
- Enfance et jeunesse,
- Emploi, formation et insertion,
- Développement urbain, habitat et cadre de vie.

**LES QUARTIERS**  
PRIORITAIRES

---

# LA GÉOGRAPHIE

---

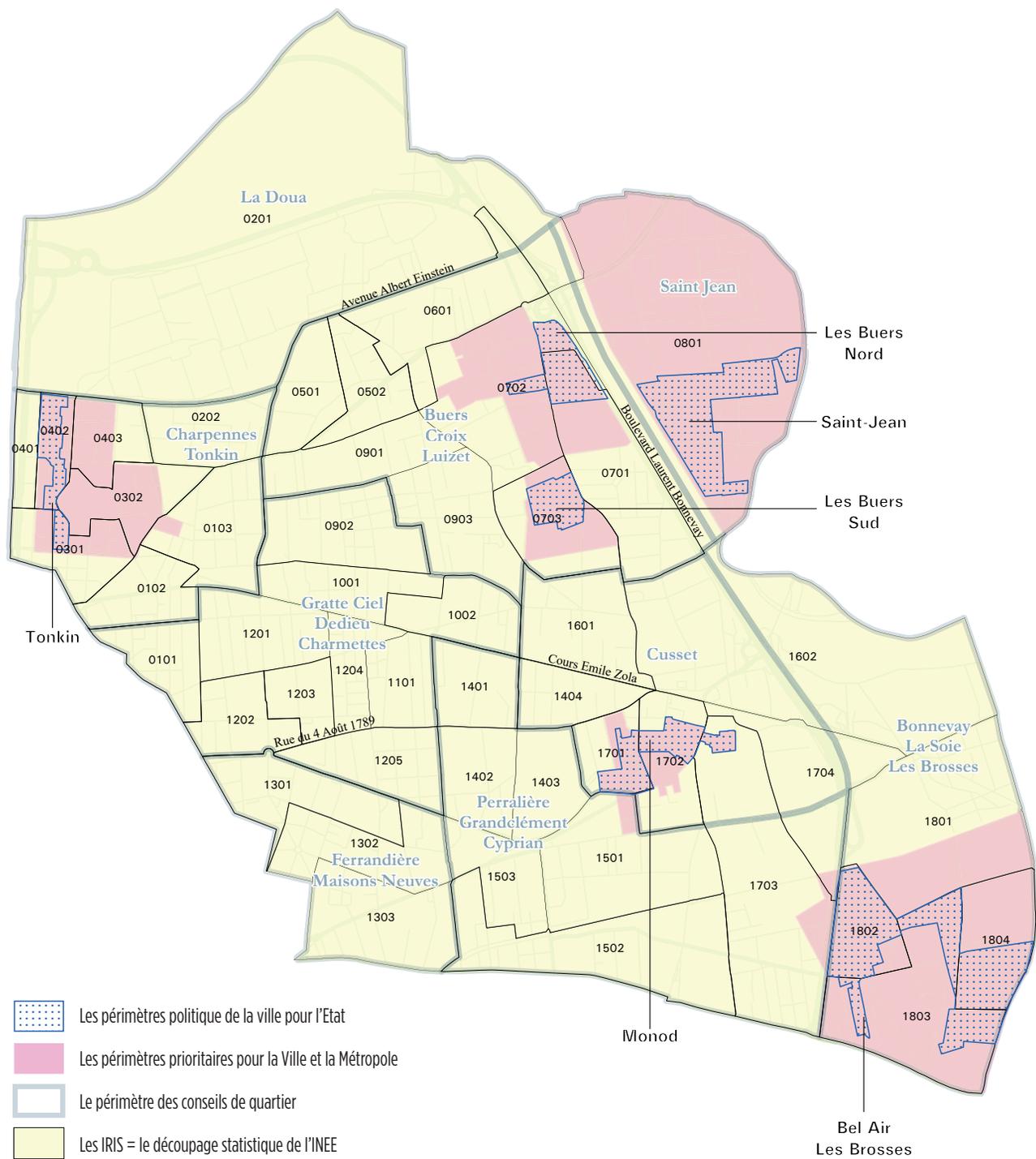
La géographie prioritaire de la politique de la ville a été réformée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Loi Lamy) qui a défini une nouvelle géographie prioritaire fondée sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian.

Dans l'agglomération lyonnaise, 37 quartiers ont été définis comme prioritaires dans 17 communes.

**À Villeurbanne, 5 quartiers ont été identifiés :  
Saint-Jean, les Brosses, les Buers (nord et sud),  
Monod-Baratin et le Tonkin.**

Deux périmètres coexistent :

Celui de l'Etat, qui comprend 14 000 habitant·es,  
Et celui des collectivités locales –Métropole de Lyon, ville de Villeurbanne– qui comprend 25 000 habitant·es. Les anciens périmètres restent l'échelle pertinente de mise en œuvre des objectifs de la politique de la ville au regard des indicateurs sociaux de l'Agence d'urbanisme et de l'analyse des besoins sociaux du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Villeurbanne.



0101 - Charmettes  
 0102 - Charles Hernu  
 0103 - Charpenne - Wilson  
 0201 - Doua  
 0202 - Onze Novembre  
 0301 - Tonkin Sud  
 0302 - Espace Central  
 0401 - Stalingrad  
 0402 - Tonkin Ouest  
 0403 - Tonkin Nord  
 0501 - Croix Luizet Ouest  
 0502 - Croix Luizet Est  
 0601 - Einstein - Salengro  
 0701 - Buers Est  
 0702 - Buers Nord  
 0703 - Buers Sud

0801 - Saint Jean  
 0901 - Poulettes Nord  
 0902 - Les Poulettes  
 0903 - Château Gaillard  
 1001 - Zola - Pressensé Ouest  
 1002 - Zola - Pressensé Est  
 1101 - Gratte Ciel  
 1201 - République  
 1202 - Albert Thomas  
 1203 - Gratte Ciel Ouest  
 1204 - Gratte Ciel Est  
 1205 - Tolstoï Nord  
 1301 - Tolstoï Sud  
 1302 - Ferrandière  
 1303 - Maisons Neuves  
 1401 - Droit de l'Homme

1402 - Damiot  
 1403 - Perralière  
 1404 - Pierre Cacard  
 1501 - Grandclément - Blum  
 1502 - Genas  
 1503 - Grandclément  
 1601 - Cusset Ouest  
 1602 - Bonnevay  
 1701 - Jacques Monod  
 1702 - Reguillon  
 1703 - Fays - Bon Coin  
 1704 - Fays Est  
 1801 - La Soie  
 1802 - Bel Air  
 1803 - Les Brosses  
 1804 - Poudrette

---

# LA GOUVERNANCE

---

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine ont réaffirmé la compétence des intercommunalités en matière de politique de la ville et positionné la Métropole de Lyon en chef de file.

Cette compétence est exercée par la Métropole de Lyon dans le cadre d'une articulation des compétences avec les communes qui sont légitimes à co-construire les contrats de ville et de renouvellement urbain.

Différents comités de pilotage politiques et techniques permettent de concrétiser ce travail commun.

À ce titre les équipes en charge de la politique de la ville sont co-mandatées et intégrées dans les deux administrations, communautaires et communales. Pour ce faire, la Métropole s'est dotée d'un contrat d'agglomération qui se décline en convention locale d'application par commune.

Pour Villeurbanne, c'est le service développement territorial et accès aux droits, au sein de la direction égalité sociale et territoriale, qui pilote la politique de la ville.

## LA DIRECTION ÉGALITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE (DEST)

La DEST a pour rôle de piloter la démarche de développement social et urbain sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les démarches d'accès aux droits, d'inclusion sociale et numérique et d'action sociale portée par le centre communal d'action sociale (CCAS) de Villeurbanne.

La direction est issue d'une fusion entre une partie des missions de la direction démocratie développement et vie des quartiers (DDVQ) et de la direction solidarité et inclusion sociale (DSIS). Elle comprend trois pôles :

- action sociale et solidarités
- observation sociale et évaluation des politiques publiques
- développement territorial et accès aux droits

L'équipe en charge de la politique de la ville est co-mandatée par la Métropole de Lyon.

Elle est composée :

- de 2 directeur-rices de projet urbain, un directeur pour les quartiers Buers et Monod-Baratin et une directrice pour Saint-Jean et les Brosses,
- de 5 chargé-es de développement territorial, dont quatre implanté-es dans les Maisons des services publics à Saint-Jean, au Tonkin, aux Brosses et aux Buers et un à Monod-Baratin en 2022.

---

# LES MOYENS FINANCIERS

---

L'équipe politique de la ville instruit une programmation annuelle avec des crédits dédiés. Ces financements permettent de soutenir des acteurs dont les actions relèvent des priorités définies dans le contrat de ville, et en complément des financements de droit commun.

**Cette programmation concerne deux types d'action :**

- **DES ACTIONS SUR L'EMPLOI, LA FORMATION L'INSERTION / LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET L'ACCÈS AU(X) DROIT(S) / L'ENFANCE ET LA JEUNESSE / LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI.**

**une 60aine d'actions sont financées**

par l'État pour un total de 525 000 € en 2021, dont 160 000 € pour le programme de réussite éducative, par la Ville pour un total de 236 000 €, et par la Métropole pour un total de 71 000 € (Programmation quartiers d'été Ville et quartiers d'été Métropole).

- **ET DES ACTIONS SUR LE CADRE DE VIE**

**130 actions sont financées**

- Par la Ville, avec une enveloppe de 72 000 € en 2021  
- Par la Métropole avec une enveloppe de 40 000 €  
En complètement, les bailleurs sociaux peuvent bénéficier d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). En 2021, cet abattement TFPB a été valorisé par les bailleurs sociaux à hauteur de 752 997 €.  
- À cette programmation s'ajoute les appels à projets quartiers d'été pour un montant en 2021 de 71 000 € de la Métropole et 71 000 € de l'État.

---

# LES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

---

Les éléments de diagnostic sont extraits du bilan à mi-parcours réalisé en 2019. Ils seront actualisés pour le prochain contrat de ville, sur la base des données de l'agence de l'urbanisme de Lyon. Ces chiffres nous permettent de voir comment évoluent les grandes tendances sur les quartiers prioritaires et les écarts avec l'ensemble du territoire, ainsi que de mesurer les impacts de la crise sanitaire.

## L'INDICE DE SENSIBILITÉ EN EVOLUTION DANS LES QUARTIERS DE VILLEURBANNE

L'indice de sensibilité sert à mesurer les inégalités sociales et territoriales. Les zones considérées comme les plus fragiles sont les IRIS ayant un indice supérieur à 135. A Villeurbanne, comme dans le reste de la Métropole, ils restent toujours concentrés dans les quartiers de la politique de la ville (en bleu dans le tableau page 11).

**L'indice de sensibilité est construit à partir de 4 indicateurs :**

- **Le revenu** : écart entre le revenu fiscal du 1<sup>er</sup> décile par Unité de Consommation de chaque quartier IRIS et le 1<sup>er</sup> décile de l'unité urbaine d'appartenance (source : Filosofi)
- **La formation jeunesse** : la part des jeunes de 15 à 25 ans non scolarisé-es et sans diplôme (en % des jeunes non scolarisé-es) (source RP)
- **Le chômage** : part des demandeur-euses d'emploi (A, B, et C) à faible niveau de formation (niveau VI et V bis) fin 2016 (source Pôle Emploi)
- **La précarité des familles** : Part des familles monoparentales avec enfants sous le seuil des bas revenus (en % des ménages) fin 2016 (Source CAF du Rhône)

**Indication de lecture :**

Plus le chiffre est élevé, plus la situation se dégrade.

Les noms en bleu représentent les quartiers de la politique de la ville

<b>IRIS</b>	<b>Indice sensibilité 2018</b>	<b>Évolution indice 2015-2018 (en %)</b>	
Jacques Monod	<b>306</b>	Jacques Monod	<b>42,2</b>
Les-Brosses	<b>242</b>	Grandclément	<b>32,1</b>
Tonkin-Ouest	<b>215</b>	Buers-Est	<b>24,8</b>
Saint-Jean	<b>213</b>	Fays-Est	<b>21,6</b>
La-Soie	<b>193</b>	Bonnevay	<b>18,8</b>
Poudrette	<b>189</b>	Gratte-Ciel	<b>18,8</b>
Fays-Est	<b>188</b>	Les-Brosses	<b>18,5</b>
Bel-Air	<b>185</b>	Poudrette	<b>17,0</b>
Buers-Est	<b>170</b>	Tonkin-Ouest	<b>16,8</b>
Buers-Sud	<b>150</b>	Droit-de-l-Homme	<b>16,1</b>
Pierre-Cacard	<b>143</b>	La-Soie	<b>12,4</b>
Buers-Nord	<b>142</b>	Poulettes-Nord	<b>12,0</b>
Grandclément-Blum	<b>140</b>	Tolstoi-Nord	<b>11,6</b>
Fays-Bon-Coin	<b>135</b>	Croix-Luizet-Est	<b>10,6</b>
Poulettes-Nord	<b>133</b>	Pierre-Cacard	<b>9,5</b>
Grandclément	<b>120</b>	Buers-Sud	<b>9,3</b>
		Espace-Central	<b>9,1</b>
		Charmettes	<b>8,3</b>
		Saint-Jean	<b>0,0</b>
		Bel Air	<b>-1,0</b>
		Buers Nord	<b>-2</b>

Pour localiser les différents quartiers et IRIS, voir la carte page 6

**JACQUES-MONOD** reste de loin l'IRIS le plus fragile tant dans l'intensité de l'indice de fragilité que dans son évolution, qui marque une importante dégradation entre 2015 et 2018. Les deux indicateurs les plus préoccupants concernent les niveaux de revenus du 1<sup>er</sup> décile, particulièrement bas, avec un écart de -84% avec celui de l'unité urbaine d'appartenance (contre -20% pour Villeurbanne) et la part des personnes sans diplôme par les 15-24 ans non scolarisé-es (47% contre 20% en moyenne sur Villeurbanne).

**LES BROSSES** se distingue particulièrement par la part des familles monoparentales sous le seuil de bas revenus (13 % contre 3% à Villeurbanne) et sur le chômage des demandeur-euses à faible niveau de formation 27% à Bel Air et Poudrette, 23% aux Broses (pour une moyenne de 12% à Villeurbanne).

**À TONKIN OUEST** (qui correspond grosso modo à l'IRIS du périmètre politique de la ville pour l'État), l'indicateur le plus préoccupant est la part des personnes sans diplôme (44%) parmi les 15-24 ans non scolarisé-es. Les autres indicateurs se situent également dans la fourchette haute avec 9% de familles monoparentales sous le seuil de bas revenu, 24% de demandeur-euses à faible niveau de formation et un écart très important (-62%) des revenus du 1<sup>er</sup> décile.

**SAINT-JEAN** présente un profil assez semblable à celui de Tonkin Ouest, en ce que l'ensemble des indicateurs y sont particulièrement préoccupants : 41% des personnes sans diplôme parmi les 15-24 ans non scolarisé-es, 8 % de familles monoparentales sous le seuil des bas revenus, 21% de demandeur-euses d'emploi à faible niveau de formation et -69% d'écart de revenu du 1<sup>er</sup> décile.

Enfin sur les 3 IRIS des **BUERS**, l'indice de sensibilité est, dans une moindre mesure, moins élevé et plus homogène que dans les autres quartiers de la politique de la ville : la part des personnes sans diplôme parmi les 15-24 ans non scolarisé-es oscille entre 25 et 30%, la part des familles monoparentales est sensiblement plus élevée que la moyenne villeurbanaise mais moindre que dans les autres IRIS couvrant des quartiers en politique de la ville. La part des demandeur-euses à faible niveau de formation se situe aux alentours de 20%. L'IRIS Buers Est se distingue cependant des deux autres sur l'écart des revenus du 1<sup>er</sup> décile (-61% contre -48% pour Buers Nord et -49% pour Buers Sud) et surtout par l'évolution défavorable

de son indice de sensibilité global entre 2015 et 2018. Cette situation sera donc à surveiller particulièrement dans le contexte de l'opération de renouvellement urbain en cours dans le quartier.

Il est à noter que parmi les 10 IRIS ayant connu une dégradation importante, cinq se situent hors politique de la ville. Ces iris tendent à constituer un continuum entre le quartier de Monod et celui des Broses de Grandclément à Bonnevey à l'est et au Nord de Monod le long du cours Emile Zola vers l'ouest (Pierre Cacard-Gratte-ciel). La situation est particulièrement à surveiller à Fays Est (où l'indice de sensibilité est élevé et a connu une forte dégradation) ainsi qu'à Grandclément (où l'indice de sensibilité est moyen mais connaît une évolution très négative) et à Pierre Cacard (indice de sensibilité élevé et évolution défavorable).

On peut donc parler de **halo de fragilité des iris hors politique de la ville dans la continuité du quartier des Broses et de Monod**.

En termes d'intervention publique, l'ensemble de ces évolutions appellent un certain nombre de points de vigilance.

Bien que Monod soit le quartier en politique de la ville le moins peuplé (3 fois moins que celui des Broses ou 4 fois moins que celui du Tonkin), il connaît la situation la plus préoccupante. Il conviendrait donc d'orienter plus systématiquement les actions prévues au contrat de ville vers ce quartier avec une attention particulière sur l'accès au(x) droit(s) et l'accueil social (le très faible niveau de revenu indiquant un taux de dépendance important aux prestations sociales).

Le niveau très important de familles monoparentales à bas niveau de revenu aux Broses peut nécessiter une attention particulière en matière de soutien à la parentalité.

Enfin, et ceci est le cas dans la quasi-totalité des quartiers en politique de la ville, la part des jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme parmi les non-scolarisés reste très préoccupante dans un contexte de baisse tant au niveau national que métropolitain ; à Saint-Jean, Monod et à Tonkin Ouest, cette part est 2 fois plus élevée que la moyenne de Villeurbanne. Cela induit, en amont la nécessité de maintenir un niveau d'intervention élevée en matière de prévention du décrochage scolaire et, en aval, des formes de soutien renforcé aux 15-24 ans sorti-es du système scolaire sans diplôme.

# **AXE N°1**

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS  
ET ACCÈS AU(X) DROIT(S)

## OBJECTIF N°1

# LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

## INTÉGRATION DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS TOUS LES AXES DU CONTRAT DE VILLE

**2019-2021 | Étude « Femmes à l'épreuve des inégalités et des discriminations multiples » et exposition.** La Ville a mené une étude auprès de femmes habitant ou fréquentant le quartier Cyprian-les-Brosses, pour éclairer leurs vécus face aux inégalités et discriminations multiples qu'elles peuvent rencontrer : discriminations fondées sur le sexe, l'origine ethnique et la classe sociale. Ce diagnostic destiné à orienter les actions de la politique municipale, met en évidence la centralité des discriminations au travail, au logement et dans les services publics. Une exposition photosociologique intégrée à l'étude permet de sensibiliser sur ces discriminations. L'exposition a tourné en 2021 à la Maison sociale Cyprian-les-Brosses, à Forum réfugiés et au Rize.

**2019-2020 | Lancement d'une étude et d'une formation-action** par le réseau vigilance pour l'égalité et la non-discrimination.

### Objectif :

**mieux prendre en compte les discriminations vécues par les jeunes des quartiers populaires.** L'étude a permis de concevoir de nouveaux outils d'information et de pédagogie sur le droit à la non-discrimination : une bande-dessinée et un dépliant ont été travaillés avec des jeunes mobilisé-es par la Mission locale de Villeurbanne. Cette étude s'inscrivait dans le cadre du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), en partenariat avec l'agglomération grenobloise, Nantes et Aubervilliers.

## INTERROGATION DES RISQUES DE DISCRIMINATION DANS L'ORIENTATION SCOLAIRE

**2019-2020 |** Depuis 2019, la mission lutte contre les discriminations (LCD) et la direction Démocratie, développement et vie des quartiers (DDVQ) à la Ville portent le projet « **Lutte contre les inégalités et les discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire** ». Le projet est fait en partenariat avec l'Éducation nationale et est cofinancé par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse de l'INJEP (institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire).

### Objectifs du projet :

- Analyser et changer les pratiques des professionnel·les de l'éducation

- Développer des actions permettant de mieux prendre en compte les vécus discriminatoires des élèves et de leurs familles

**2016, 2018, 2019 |** Lors des rencontres du Tonkin, la Maison de justice et du droit, en partenariat avec le délégué du défenseur des droits est intervenue auprès des collégien·nes pour les informer sur le droit à la non-discrimination.

nsables pour parler du...

ces du quotidien

9902

TION DE HANDICAP

Claude Hamonet



NTREPRISE

Gwenaëlle LERAY

N RACIALE' Nimrod

ÇAIS ET MUSULMANS

USTICE ?

ALITÉ, FRATERNITÉ »

Que sais-je ?

RAIMENT L'ÉGALITÉ?

é François Dubet



SEXE

---

OBJECTIF N°2

# SOUTENIR LA MOBILISATION CITOYENNE

---



## SOUTIEN DES INITIATIVES HABITANTES QUI CONTRIBUENT À LA MOBILISATION CITOYENNE

---

### ZOOM SUR

#### LE CONSEIL CITOYEN DE SAINT-JEAN

Le conseil citoyen de Saint-Jean a été créé le 9 octobre 2018. C'est une instance de participation des habitant-es et des structures locales du quartier : centre d'animation, association des commerçant-es, le Booster, Chalets du Mens, club JSV Musculation, Rhône sportif...

Son territoire d'action est l'ensemble du secteur Saint-Jean entre le canal de Jonage et Vaulx-en-Velin.

L'objectif est de permettre aux habitant-es de discuter, questionner, proposer, évaluer tous les projets et aspects de la vie du quartier : projet urbain, aménagements, travaux sur les logements, qualité de vie, sécurité routière, animation culturelle, vie sociale, transports, espaces verts...

Le conseil citoyen est très actif dans les réflexions sur le quartier, il relaie les interrogations, les inquiétudes des habitant-es mais il est aussi force de propositions et d'analyses, en dialogue avec les acteur-rices professionnel-les et les élu-es sur la construction du projet urbain.

Certains de ses membres ont été formé-es à l'Ecole de la rénovation Urbaine et contribuent à la qualification de l'ensemble des membres. Le conseil citoyen est associé aux étapes de validation du projet urbain, il travaille activement sur les supports de concertation à mettre en œuvre dans la durée de conception du projet urbain.

## ASSOCIATION DES HABITANT·ES À LA CONSTRUCTION DE PROJETS ET/OU D'AMÉNAGEMENTS

---

**Association de groupes d'habitant·es aux réaménagements des quartiers et/ou de sites :**

**DEPUIS 2015** | sur les études sur la ZAC Tonkin II

**DEPUIS 2015** | sur le projet urbain des Buers

**EN COURS** | sur projet urbain de Saint-Jean

**EN COURS** | sur la réhabilitation de la résidence Saint-André, dans le quartier des Brosses

**Association de groupes d'habitant·es et de jeunes sur des aménagements sportifs :**

**DE 2015 À 2019** | îlot central à Saint-Jean : terrain de basket, de football et des aires de jeux

**2019** | installation d'agès sportifs sur les abords du terrain sportif de proximité de la Boube, dans le quartier des Buers

**2019** | questionnaire proposé aux jeunes du quartier des Brosses sur les modalités de réaménagement du terrain sportif de proximité Moulairé. Objectif : cerner les usages actuels et les futures utilisations désirées

## CONTRIBUTION À UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ ET SENSIBILISATION DES ACTEURS AUX HANDICAPS

---

**2019** | **Formation de tous les agent·es d'accueil des maisons des services publics** à la question de l'accessibilité des habitant·es et à l'accueil des personnes en situation de handicap et sensibilisation FALC (facile à lire et à comprendre) pour rendre les documents écrits accessibles au plus grand nombre

**DEPUIS 2016** |

• **Formation des agent·es d'accueil et des responsables des établissements recevant du public** (scolaire, culturel, administratif) sur l'accès des enfants en situation de handicap

- **Nomination d'un·e référent·e handicap** formé pour les Accueils collectifs de mineurs (ACM) dans les structures suivantes : centres sociaux, MJC, ASUL, service animation sportive de la Ville
- **Développement d'un groupe d'entraide de parents** soutenu par les centres sociaux : Cusset en 2016, Saint-Jean en 2018, Ferrandière en 2019



---

## OBJECTIF N°3

# RENFORCER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

---

L'accès aux droits sociaux des habitantes et des habitants des quartiers prioritaires constitue un enjeu central. Derrière ce terme large de droits sociaux sont entendus tous les dispositifs et actions qui peuvent contribuer à un meilleur accès aux services publics sociaux, de santé, culturels et sportifs.

## RENFORCEMENT DE L'INFORMATION AUX HABITANT·ES ET LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS

---

### ZOOM SUR

#### LA MÉDIATION SOCIALE AU CENTRE SOCIAL DE CUSSET

Le centre social de Cusset anime une mission de médiation sociale dans le quartier prioritaire « Monod-Baratin ». Actée en 2018 suite à une étude préfigurative, cette mission s'inscrit dans un partenariat spécifique, réunissant la ville de Villeurbanne, l'Etat, les bailleurs sociaux et le centre social. Les deux médiateurs du centre social ont pris leur fonction en mars 2019.

#### Objectifs

- Promouvoir, maintenir et renforcer le lien social entre les habitant·es et usager·es, présent·es sur les espaces ouverts au public du quartier politique de la ville,
- Permettre aux habitant·es l'accès aux ressources et services dont elles/ils auraient besoin,
- Favoriser des liens de solidarité et le sentiment d'appartenance,
- Rétablir et/ou renforcer la communication entre les usager·es des espaces ouverts au public et leur environnement social et familial,
- Prévenir les situations pouvant porter préjudice à l'intégrité physique et/ou psychique des personnes présentes sur les espaces ouverts au public du quartier,
- Diminuer le sentiment d'insécurité et d'intranquillité.

## ZOOM SUR

### L'OPÉRATION ALLÔ LOISIRS VACANCES D'AVRIL 2020

#### Objectifs

- Proposer durant les vacances confinées de printemps (du 20 au 30 avril 2020) à des familles et des enfants repérés comme pas ou peu équipés en accès au numérique, une offre inédite de loisirs et d'animation par téléphone.

#### Les publics

**Prioritairement mais non exclusivement : élèves de 3 à 16 ans** des établissements scolaires en éducation prioritaire et du Tonkin, quartier prioritaire de la politique de la ville, **pas ou peu équipés en outils numériques** et qui ne peuvent bénéficier de l'offre de loisirs proposée sur internet.

#### Les moyens

L'action a été conçue et menée par la direction générale Éducation, enfance, population et les directions Démocratie locale, développement et vie des quartiers (DDVQ) et de la Jeunesse à la Ville.

Le **repérage et la mobilisation des familles** en rupture d'équipement numérique dans le cadre de la continuité pédagogique sont principalement opérés **par les établissements scolaires**. Ils sont complétés par **le CCAS** auprès des familles domiciliées et par des centres sociaux. L'information sur le dispositif est envoyée par SMS auprès des familles avec un numéro d'appel dédié.

Parallèlement, une offre d'animation par téléphone a été élaborée par la direction Jeunesse, et l'équipe, et l'équipe d'intervenant-es animateur-rices a été constituée par appel au volontariat.

Sa mise en œuvre se fait par l'animation d'une **plateforme téléphonique** par 7 agent-es de la DDVQ qui se relaient pour recueillir les demandes des familles et les transmettre à la Direction jeunesse qui organise le planning des animations. Durant les 9 jours d'animations, 38 intervenant-es se relaient. Ces dernier-ères proviennent de six directions différentes de la Ville (Petite Enfance, Education, Jeunesse, Maison de Quartier des Brosses, Rize, Réseau de lecture publique) et de deux centres sociaux (Cyprian/Les Brosses et Buers).

#### Principaux résultats

- **317 animations** par téléphone durant les 9 jours du dispositif
- **40 familles inscrites** (36 par la plateforme téléphonique, 4 par le CCAS). En moyenne, chaque famille a pu bénéficier de 8 animations
- **75 enfants**, scolarisés à 70 % en éducation prioritaire, ont bénéficié d'au moins une animation
- La très grande majorité est constituée d'enfants en école élémentaire (63 % de 6-9 ans et 9 % de 10-11 ans), environ un quart de 2-5 ans (école maternelle) et, très marginalement, de collégien-nes (12-14 ans)
- **une forte mobilisation des parents** dans l'organisation de ces rendez-vous malgré des conditions souvent difficiles (parents qui travaillent ou malades, habitations dégradées, accès au réseau téléphonique limité)
- **des retours enthousiastes** des parents, des enfants et des animateur-rices

## ZOOM SUR

### L'ENQUÊTE/ACTION POUR L'ACCÈS AUX DROITS ESSENTIELS AUPRÈS DES FAMILLES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ (MAI-JUIN 2020)

#### Objectifs

- S'assurer de la bonne réception des chèques alimentaires,
- **Identifier les vulnérabilités éventuelles des familles** et, le cas échéant, leur **proposer une orientation** dans les domaines suivants : accès à l'alimentation ; accès à la couverture médicale et aux soins ; accès au numérique ; accès aux loisirs des enfants.

#### Les publics

**Les familles destinataires des aides alimentaires** débloquées pendant le confinement par le CCAS et l'Etat, c'est-à-dire :

- Les familles dont les enfants sont scolarisés en maternelle et en élémentaire en éducation prioritaire et fréquentant la restauration scolaire au tarif d'urgence et au plus bas niveau de quotient familial,
- Les familles dont les enfants sont scolarisés en maternelle et en élémentaire dans les trois écoles du Tonkin et fréquentant la restauration scolaire au tarif d'urgence et au plus bas niveau de quotient familial,
- Les familles en structure d'hébergement ou domiciliées au CCAS avec des enfants scolarisés dans les écoles villeurbannaises hors éducation prioritaire et Tonkin.

#### Principaux résultats

- Sur les 456 personnes qui bénéficient de l'aide d'urgence, 242 familles ont été contactées par téléphone (63%) parmi lesquelles 195 ont répondu à l'enquête (81%)
- 47% des personnes qui ont répondu à l'enquête sont des familles en situation d'hébergement ou de domiciliation

#### Alimentation

- 64,5% des répondant·es ont rencontré des difficultés pour nourrir leur famille pendant le confinement
- Parmi elles, 40% sont des personnes hébergées ou domiciliées
- 60% d'entre elles n'avaient jamais eu recours à des aides alimentaires avant le confinement. Pour 67,5%, ces aides ont été insuffisantes

#### Santé

- 31% des répondant·es ont souhaité faire un point sur leur couverture médicale dont près des 2/3 ont souhaité être contacté·es par la médiation santé du CCAS et dont plus de la moitié est en situation d'hébergement ou de domiciliation

#### Équipements numériques

- 67% des répondant·es n'ont pas d'ordinateur
- 30 % sont équipé·es d'un ordinateur avec une connexion internet moins de 11% ont un équipement complet (ordinateur, imprimante et connexion internet)
- 97,5% des répondant·es ont un téléphone portable  
Le téléphone portable constitue pour 56% le seul outil numérique qu'elles/ils possèdent, dont 37,6% sans connexion internet
- 62% des personnes sans connexion internet sont des personnes en situation d'hébergement ou de domiciliation
- 65% des répondant·es jugent leur équipement numérique insuffisant

### Loisirs

- 71% ont déclaré que leurs enfants n'avaient jamais participé à des activités extra-scolaires à Villeurbanne dont 44% sont en situation d'hébergement ou de domiciliation

### Orientations faites

Au total, l'enquête-action a permis de proposer **300 orientations différentes** pour l'accès aux droits dont 52% pour les loisirs des enfants, 27% pour l'alimentation, 13% pour la santé et 8% pour d'autres droits sociaux. Ces orientations ont concerné **182 familles différentes** soit 93% de celles ayant accepté de participer à l'enquête-action.



## ZOOM SUR

### L'ÉGALITÉ RÉELLE D'ACCÈS AUX LOISIRS DURANT LES VACANCES D'ÉTÉ (JUILLET-AOÛT 2020)

#### Objectifs

Dans un contexte de **sortie de confinement** et dans le cadre de « Vivez l'été » (programme d'animations estivales mis en place par la Ville et ses partenaires), les trois principaux objectifs étaient de :

- Faciliter le retour des enfants de 6 à 16 ans à un accueil et à des activités collectives de loisirs
- **Prioriser l'accès à une offre réservée** à des familles ayant pas ou peu accès à l'offre de loisirs
- Accompagner les familles dans leurs démarches d'inscription

#### Les publics

**203 familles** ayant participé aux deux dispositifs Allô Loisirs Vacances et Enquête action sur l'accès aux droits essentiels, ont donné leur accord pour être recontactées

#### Les moyens

Une **équipe projet** composée de la responsable du service relations aux familles de la Direction de l'éducation, de l'assistante sociale en charge des familles du CCAS, de la coordinatrice du programme de réussite éducative (PRE) et de la chargée de développement territorial de la direction Démocratie locale, développement et vie des quartiers de la Ville (DDVQ), ces deux dernières assurant le co-pilotage.

Une **équipe** de 9 agent·es de la **DDVQ** mobilisée du 29 juin au 10 juillet pour appeler les familles et proposer des rendez-vous d'inscription dans cinq lieux différents en fonction de l'adresse des personnes (mairie, Maison de quartier des Brosses, Maisons des services publics de Saint-Jean, des Buers et de Charpennes-Tonkin). **L'équipe du programme réussite éducative et le CCAS** ont procédé de même avec les familles déjà accompagnées dans leur service. Chaque équipe a travaillé en articulation avec le service relations aux familles pour les inscriptions à Chamagnieu.

Une **mobilisation de places réservées** pour une offre du 8 juillet au 29 août par les directions de l'éducation, des sports et des affaires culturelles et par la mobilisation de partenaires, coordonnée par la DDVQ.

#### Principaux résultats

- 480 places réservées : 307 places dans l'offre municipale (accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et séjours à Chamagnieu, ALSH Vacances sport, ateliers au Rize, à la Maison du Livre, de l'Image et du Son, piscine Bouilloche) et 173 places dans l'offre des partenaires (Cinéma Zola, TNP, Théâtre de l'Iris, Institut d'Art Contemporain, URDLA)
- répartition de l'offre : 23% en accueils de loisirs avec ou sans hébergement, 15% en stages de courte durée (plusieurs jours), 62% en ateliers (piscine, cinéma, initiation, jeux, visites d'expositions guidées)
- sur les 186 personnes contactées par la DDVQ, 144 personnes ont été jointes soit 77%. Les familles non jointes ont été destinataires d'au moins un message téléphonique
- 40 personnes reçues en rendez-vous dans les maisons de services publics ; les autres ayant réalisé leur inscription par téléphone, mail ou directement au KID.
- près de 70% de l'offre mobilisée par 91 familles différentes, soit en moyenne 3,6 inscriptions ou pré-inscriptions par famille (plusieurs enfants par famille et/ou un enfant inscrit à plusieurs activités)
- 40 familles sur les 109 qui avaient déclaré lors de l'enquête accès aux droits que leurs enfants n'avaient jamais participé à des activités extra-scolaires à Villeurbanne ont été inscrites à une ou plusieurs offres.





**AXE N°2**  
ENFANCE  
ET JEUNESSE

A Villeurbanne, dans les quartiers en politique de la ville, les moins de 25 ans représentent : 43% de la population à Saint-Jean, 40% aux Brosses, 37% à Monod et 33% aux Buers et au Tonkin.

11 680 jeunes Villeurbannais-es de moins de 25 ans vivent dans un quartier en politique de la ville. Ils représentent un peu plus d'un-e jeune Villeurbannais-e sur 5.

L'inscription dans les droits sociaux dépend principalement de l'âge (RSA, contrats jeunes majeurs, contrats en alternance) avec un effet excluant pour les jeunes. Elles-ils ont peu de droits directs et sont le plus souvent des ayants-droit de leurs parents. Elles/Ils dépendent de dispositifs segmentés, variés, parfois discontinus, qui ne sont pas favorables à leur inclusion. Plusieurs politiques thématiques sont à mobiliser en direction des enfants et des jeunes de 6 à 25 ans pour favoriser leur accès aux loisirs, à la culture et au sport, les accompagner dans la réussite éducative et promouvoir leur santé.

---

## OBJECTIF N°1

# PROMOUVOIR LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

---

### ZOOM SUR

#### LES POINTS ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES (PAEJ)

Les points accueil écoute jeunes sont des **lieux d'accueil, de soutien et d'accompagnement psychologique pour les jeunes de 12 à 25 ans et de leurs familles**. Des psychologues y assurent des entretiens cliniques confidentiels, anonymes et gratuits. Des permanences sont proposées dans 5 antennes, dont 3 en quartier de la politique de la ville : aux Brosses depuis 2006, à Saint-Jean depuis septembre 2017 et aux Buers depuis fin 2017 (avec une interruption de janvier à septembre 2019).

#### Objectifs

Maintenir un accueil facilement mobilisable par les jeunes et leur famille

#### Les cibles

Les jeunes et les parents qui doutent, se questionnent, sont en crise ou en mal-être, rencontrent des difficultés relationnelles, sont préoccupés par les prises de risques, sont en rupture de dialogue, souhaitent rompre un isolement.

#### Comment ça fonctionne ?

Les psychologues accueillent et orientent les jeunes et les parents

- Aux Buers : 1/2 journée par semaine
- Aux Brosses : 1 journée par semaine
- A Saint-Jean : 1 journée par semaine

#### Les problématiques que rencontrent les jeunes et les parents

Les problématiques exprimées portent principalement sur les questions de scolarité (échec scolaire, violences et harcèlement), les troubles du comportement, les problématiques familiales, le « poids » du quartier.

#### Un véritable travail partenarial

- Les jeunes et les familles sont principalement orientés par les professionnel·les du quartier : éducateur·rices spécialisé·es, Education nationale, Mission locale, structures de proximité... ou par le bouche à oreille.
- Des actions collectives sont également développées : de façon régulière avec les groupes parents mensuels et les groupes de professionnel·les sur la parentalité aux Brosses, et plus ponctuellement avec des actions où les partenaires vont au-devant des publics : programme de réussite éducative (PRE), maison sociale Croix-Luizet, association ABCBL aux Buers.

#### Point d'amélioration

Les niveaux de fréquentation des antennes sont variables et dépendent beaucoup des dynamiques de partenariat et du maillage local, qui est souvent à entretenir et renouer selon les changements de professionnel·les.

---

## OBJECTIF N°2

# RENFORCER UNE CITOYENNETÉ EFFECTIVE DES JEUNES

---

## CONTRIBUTIONS À UNE MEILLEURE RELATION JEUNES/POLICE EN RENFORÇANT LE RAPPORT DE PROXIMITÉ

---

### ZOOM SUR

#### LE PARCOURS DE PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES EN DEUX-ROUES

Face aux constats de la recrudescence des incivilités et infractions au code de la route commises par les conducteur·rices de deux-roues motorisés (circulation sans casques, sans permis, sur les trottoirs...), la Ville a souhaité proposer un nouveau type de réponse en mettant en œuvre une action ciblée de prévention et d'éducation routière en direction de jeunes de 14 à 16 ans, tranche d'âge identifiée comme la plus exposée à ces conduites à risques.

#### Objectifs

- Lutter contre le sentiment d'invulnérabilité en insistant sur les risques sanitaires encourus
- Sensibiliser aux risques encourus en recourant à des pratiques et actions ludiques

#### Les actions

- Visite d'unité d'accidenté·es de la route, sensibilisation sur les risques liés à la prise de produits
- Formation PSC1 (secourisme premier secours)
- Action ludique : initiation loisirs à la moto
- En fin de parcours, passage du permis apprentis motocycliste, en partenariat avec l'association Percigônes, qui réunit des motard·es de la police nationale
- Rencontres et échanges entre jeunes et forces de l'ordre

#### Principaux résultats

Après une première expérimentation concluante en 2017 avec 6 jeunes du Tonkin, le dispositif a été reconduit et est proposé chaque année sur les temps de vacances courtes (hiver, printemps et automne) dans les quartiers prioritaires de la ville : aux Brosses, à Saint-Jean et au Tonkin en 2018-2019. Depuis 2017, il a concerné 23 jeunes.

Cette action, pilotée et financée par la Direction Prévention Médiation Sécurité, repose sur un partenariat étendu : Direction démocratie, développement et vie des quartiers, direction de la jeunesse, de la santé publique à la Ville, ACOLEA prévention spécialisée, structures associatives de proximité, association Percigônes, Croix-Rouge, Groupe Ramsay Santé, société Loisirs Motorsport.

# DES PROJETS POUR RENFORCER ET ACCOMPAGNER L'ACCÈS DES JEUNES À LEURS DROITS

## ZOOM SUR

### DES CHANTIERS DE PROXIMITÉ POUR LES 16-25 ANS EN MARGE DES DISPOSITIFS

Il s'agit de proposer à des jeunes entre 16 et 25 ans qui sont peu ou plus en lien avec les institutions, une expérience de travail accompagnée lors de chantiers rémunérés au Smic via un contrat porté par une structure d'insertion et ce sans condition ni critère préalables.

Cette action est portée par ACOLEA en co-pilotage avec la direction Démocratie développement et vie des quartiers et mobilise notamment les bailleurs sociaux, les centres sociaux et la mission locale.

#### Objectifs

- Orienter et accompagner les jeunes vers les professionnel·les et les dispositifs d'insertion
- Remobiliser les jeunes les plus éloignés à travers une expérience de travail leur permettant : d'accéder à leurs droits, de mobiliser leurs compétences
- Donner à voir dans le quartier des actions positives réalisées par des jeunes, et créer à cette occasion des échanges entre les jeunes, les habitant·es et les structures du quartier

#### Principaux résultats

De 2018 à 2021 : 40 semaines de chantiers réalisés par 153 jeunes gens âgés de 16 à 25 ans en partenariat avec 3 bailleurs sociaux (EMH, LMH, Alliage Habitat) sur les 5 quartiers prioritaires

Les chantiers permettent de développer la relation ou de mettre en lien les jeunes avec les professionnel·les et dispositifs susceptibles de les étayer dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle (ex : éducateur·rices de la ACOLEA, conseiller·ères de l'antenne mission locale du quartier, professionnels de l'entreprise d'insertion Buers Service, professionnel·les du centre social et culturel Charpennes Tonkin).

Ils permettent à des jeunes inscrit·es dans des dynamiques positives, mais vivant une précarité financière, de réaliser des projets favorisant leur insertion (ex : financement du permis de conduire, du BAFA...).

Enfin, ils contribuent à favoriser le mieux vivre ensemble en donnant à voir dans le quartier des actions positives réalisées par des jeunes et créer, à l'occasion de ces chantiers, des échanges entre jeunes et autres habitant·es ou acteur·rices du quartier : gardien·nes d'immeuble, commerçant·es, représentant·es d'associations...

## ZOOM SUR

### LE TRAVAIL PARTENARIAL AUTOUR DE LA JEUNESSE AUX BUERS

En 2016, le groupe de travail sur la jeunesse/parentalité se crée aux Buers. Il réunit les associations du quartier et des services municipaux : ACBCL, ACOLEA, le centre social des Buers, la Mission Locale de Villeurbanne, la maison sociale de Croix-Luizet, la direction de la jeunesse, le point d'accueil et d'écoute jeune et la mission observation des politiques publiques.

#### Objectifs

- Mieux se connaître et conduire des actions communes auprès des jeunes

#### Les réalisations

**Depuis 2017** : Depuis 2017 : développement du travail partenarial sur les chantiers de proximité

**2018** : enquête auprès des publics 15/25ans du quartier Buers/Croix-Luizet. Objectifs : mieux connaître les habitudes des jeunes en termes de loisirs et de sport et mieux comprendre leurs pratiques et attentes en termes d'orientation, de recherche d'emploi et de formation.

**Automne 2019** : concertation avec les jeunes du quartier des Buers pour choisir le mobilier sportif d'un nouvel agrès sportif installé en automne 2019 aux Buers Nord.



→ Chantier jeunes aux Buers

**AXE N°3**  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,  
EMPLOI, INSERTION

---

# LES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

---

Il s'agit de mobiliser les politiques publiques de l'emploi en direction des habitant-es des quartiers prioritaires. Un accueil de proximité tout public au sein des quartiers prioritaires doit être préservé en veillant à sa complémentarité entre les dispositifs d'insertion et le Service Public de l'Emploi.

## ÉTAT DES LIEUX À MI-PARCOURS (2018-2019)

### L'ACTIVITÉ DANS LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE

---

De tradition industrielle, **Villeurbanne connaît de profondes mutations de son tissu économique** qui évolue vers une économie servicielle. La part des emplois dans les services aux particuliers et aux entreprises continue d'augmenter et atteint 71% en 2016. Avec un total de 57 475 emplois en 2016, Villeurbanne reste un pôle d'emplois majeur qui attire des actif-ves de toute la Métropole.

Environ 18 900 emplois sont recensés dans les quartiers prioritaire de la politique de la ville (QPV) de la Métropole. Le Tonkin fait partie des 5 QPV métropolitains qui concentrent le plus d'emplois (1500 à 2000 emplois).

Le nombre d'établissements du secteur privé créés entre 2014 et 2018 à Villeurbanne a augmenté de 4% (+1.5% sur 2009-2013).

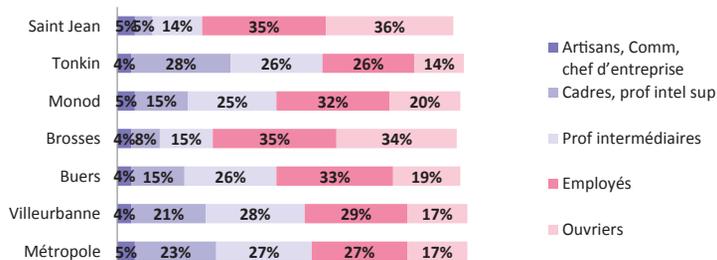
La moitié des créations d'établissements est localisée dans cinq QPV de la Métropole, parmi lesquels Bel Air les Brosses qui accueille plus de 100 établissements<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf *Observatoire partenarial Cohésion sociale et territoriale, Emploi-chômage dans les quartiers en politique de la ville*, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, cahier n°6, mars 2019.

Saint-Jean et Les Brosses continuent à accueillir la part la plus importante d'ouvrier·ères et d'employé·es. Dans tous les quartiers en politique de la ville, comme à l'échelle de la ville, cette part continue à décroître.

Le Tonkin se distingue par la proportion nettement plus importante de cadres.

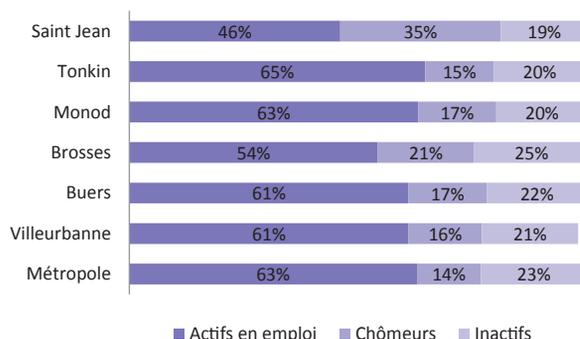
#### RÉPARTITION DES ACTIF-VES SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



#### POPULATION DE 15 À 64 ANS

Les actif·ves en emploi sont sous-représenté·es à Saint-Jean et aux Brosses par rapport au reste de la ville mais également par rapport aux autres quartiers.

En revanche, la part la plus importante des inactif·ves est aux Brosses tandis que les actif·ves se déclarant au chômage sont nettement surreprésenté·es à Saint-Jean et, dans une moindre mesure, aux Brosses.



#### TAUX D'ACTIVITÉ

Le taux d'activité est le rapport entre la population active occupée et au chômage et l'ensemble de la population en âge de travailler (15-64 ans). Si dans les QPV le taux d'activité des femmes est souvent beaucoup moins élevé que celui des hommes, ce n'est pas le cas dans la plupart des quartiers politique de la ville de Villeurbanne. Seuls les Brosses et Saint-Jean ont un taux d'activité féminin inférieur à ceux de la Ville et de la Métropole.



## (HÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI

Le chômage au sens du recensement (RP) comptabilise le nombre de personnes qui se déclarent au chômage; il diffère du nombre de demandeur-euses d'emploi (DE) qui comptabilise le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi.

Les DE à faible niveau de formation sont surreprésenté-es dans les quartiers prioritaires et sont davantage impacté-es par le chômage de très longue durée. Ils sont plus nombreux-euses à être au chômage de longue durée

Le nombre de demandeur-euses d'emploi inscrit-es à Pôle Emploi en catégories ABC atteint 17 245 personnes fin 2020 à Villeurbanne (Source Pôle Emploi). Le recul amorcé en 2019 a été fortement obéré par la crise sanitaire. Les plus touché-es sont les personnes de moins de 25 ans (+14% en un an) et les DE de plus d'un an (+18%).

## PRÉCARITÉ ET REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Le RSA répond à un double objectif de lutte contre la pauvreté et de réinsertion. A l'échelle de la Métropole, fin 2018, les QPV et QVA concentrent 43% des personnes couvertes par le RSA<sup>2</sup>.

En 2018, 13% des foyers allocataires de la CAF perçoivent le RSA à Villeurbanne (12% pour la Métropole). Dans les QPV villeurbannais, cette part est de 24%.

La précarité touche très fortement les familles avec enfants dans les QPV qui représentent 56% des bénéficiaires du RSA contre 38% dans le reste de la Métropole. Les familles monoparentales avec une femme à leur tête y sont fortement présentes, ce qui compromet souvent la reprise d'un emploi du fait des problèmes de garde d'enfant.

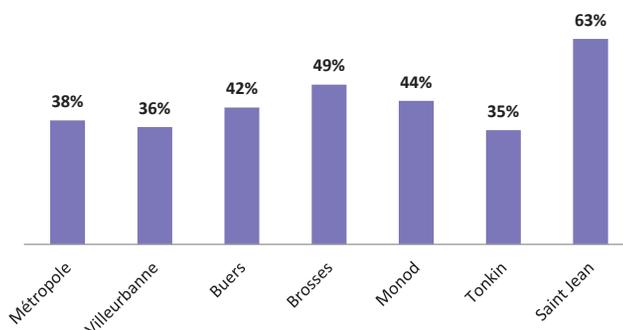
<sup>2</sup> Observatoire Partenarial Cohésion sociale et Territoriale, Agence d'Urba, Précarité et quartiers en politique de la Ville : les bénéficiaires du Revenu de solidarité active, Novembre 2020.

## SITUATION DES JEUNES NON SCOLARISÉ-ES

Les 15 à 24 ans non scolarisé-es représentent un peu plus du quart de la tranche d'âge à l'échelle de la Métropole et de Villeurbanne. Dans les quartiers prioritaires, cette part est beaucoup plus importante, entre le tiers aux Buers et à Monod jusqu'à pratiquement la moitié aux Brosses et à Saint-Jean.

Parmi les 15-24 ans non scolarisé-es, la part des personnes sans emploi est beaucoup plus élevée dans les quartiers en politique de la ville. Elle atteint des proportions très importantes dans certains IRIS : 64% à Buers Est, 61% aux Brosses, 56% à Monod, 60% Tonkin Ouest, 63% à Saint-Jean.

PART DES NON SCOLARISÉ-ES PARMIS LES 15-24 ANS



Point d'évolution positif, la part des personnes sans diplôme parmi les 15-24 ans non scolarisé-es a connu une baisse significative entre 2009 et 2014 dans l'ensemble des quartiers prioritaires, à l'exception notable de Saint Jean.

Cette part reste néanmoins toujours beaucoup plus élevée dans les quartiers prioritaires (hormis au Tonkin).

De plus, certains IRIS connaissent, à rebours de la tendance générale, une augmentation des jeunes sans diplôme : c'est le cas à Monod (2009: 42%, 47% en 2014) et à Tonkin Ouest (33% en 2009, 44% en 2014).

SANS DIPLÔME PARMIS LES 15-24 NON SCOLARISÉ-ES



## LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS INTERVENUES DEPUIS LA SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE

Adopté par la Métropole de Lyon en 2019, le **Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat** (PLU-H) prévoit des outils spécifiques pour accompagner l'économie dans les quartiers en politique de la ville et pour encadrer et orienter le développement des activités artisanales et commerciales.

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) a pris fin en 2018 pour laisser place à un nouveau parcours d'accompagnement renforcé. La Métropole de Lyon, dans le cadre de son **Programme Métropolitain d'insertion pour l'Emploi** (PMI'e) 2016-2020, propose aux

personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle un accompagnement individualisé destiné à faciliter l'accès à l'emploi pérenne. Par ailleurs, le développement des actions en direction des entreprises a été renforcé avec le déploiement des Chargé-es de Liaison Entreprises-Emploi.

Un **Service Public de l'Insertion** est expérimenté et déployé sur l'ensemble de la Métropole en 2021-2022. Il vise à proposer des solutions personnalisées et en proximité aux personnes en insertion et aux entreprises

---

## OBJECTIF N°1

# FAVORISER ET SOUTENIR UNE ACTIVITÉ ET UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES QUI SOIENT PORTEURS D'EMPLOI

---

## MAINTIEN ET RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET ARTISANALES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

---

- Mobilisation du PLU-H pour permettre le développement d'activités à Saint-Jean ; participation du quartier à l'expérimentation nationale territoire zéro chômeurs longue durée (TZCLD)
- Inscription d'un programme d'activité économique dans le projet urbain des Buers
- Programme d'économie sociale et solidaire dans le projet de l'Autre Soie aux Brosses
- Projet privé de mutation du site qui était occupé par la clinique du Tonkin
- Candidature du quartier des Brosses dans le cadre de l'extension de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée



## ZOOM SUR

### L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE À SAINT-JEAN

- En novembre 2016, le quartier Saint-Jean est retenu parmi les 10 territoires de l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) impulsée par ATD Quart Monde. D'une durée de cinq ans, elle vise à apporter une réponse au chômage de longue durée en créant des emplois en CDI à temps choisi au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui a pour but de concevoir des activités non concurrentielles pour répondre à des besoins utiles et non satisfaits.
- Créée en 2017, l'EBE EmerJean compte 80 salarié-es début 2020 dont une majorité de femmes. L'entreprise propose des services aux habitant-es et aux TPE et PME du quartier. Un espace de vente, le Comptoir, propose différentes prestations aux particuliers : soutien scolaire, retouche couture, coiffure afro et ongles, petite manutention et petits travaux dans les logements...
- Depuis le début de l'expérimentation, EmerJean fonctionne en lien avec deux entités :
  - le comité local emploi (CLE) qui est composé d'institutions (Ville de Villeurbanne, Métropole de Lyon, Région Auvergne-Rhône Alpes, services de l'État, Service public de l'emploi), d'associations (Mission régionale d'information sur l'exclusion, Centre d'animation Saint-Jean), d'entreprises, de syndicats, de salarié-es, d'habitant-es et de salarié-es d'EmerJean. Il est chargé du pilotage de l'expérimentation, de la mobilisation citoyenne et du suivi de l'évaluation.
  - le Booster, association financée essentiellement par du mécénat, identifie les activités, aide à leur incubation et à la création des nouvelles entreprises. Elle accueille, oriente et accompagne les demandeur-euses d'emploi de Saint-Jean en lien avec les acteurs et les actrices de l'emploi et de l'insertion.
- L'expérimentation fait l'objet d'une évaluation *in itinere*, débutée fin 2018.



---

## OBJECTIF N°2

# CONSOLIDER LE VOLET « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN PAR LE DISPOSITIF DES CLAUSES D'INSERTION

---

Obligation des marchés publics, les clauses d'insertion doivent être pensées comme un maillon du parcours d'insertion pour les bénéficiaires et un outil de recrutement durable pour les entreprises.

Le travail sur les clauses d'insertion doit être réalisé en amont avec les structures locales d'insertion, le donneur d'ordre public et les entreprises, afin notamment de pouvoir aider à leur mise en œuvre : identifier les attentes de chacun·e, aider à la communication, faire connaître les métiers...

### ZOOM SUR

#### MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES D'INSERTION DANS LE CADRE DU PROJET URBAIN DES BUERS

Les clauses d'insertion sont une obligation des marchés publics. L'ANRU attache une attention particulière à l'exécution de ces heures et à l'organisation d'un cadre de travail afférents.

Dans le projet urbain des Buers (2018-2026) le montant des travaux permet de dégager plus de 27 000 heures d'insertion : 85% par Est Métropole Habitat (EMH) (démolitions, réhabilitations et résidentialisations), 12% par la Métropole, 3% par la Ville.

Au 31 décembre 2020, après deux ans et demi de chantiers, 5 966 heures ont été réalisées. L'opération de réhabilitation des barres B et C a dépassé de 144% l'objectif fixé initialement. 25 personnes en insertion sont intervenues sur le chantier.

Au niveau du partenariat, 3 axes de travail ont été retenus pour mieux articuler les clauses d'insertion :

- 1 Coordonner/animer localement les acteur·rices : une réunion a été conduite en septembre 2018 avec les intermédiaires de l'emploi et les entreprises d'EMH pour présenter le chantier de réhabilitation et les heures d'insertion affectées à chaque entreprise.
- 2 Donner une bonne information aux habitant·es : Une réunion a été réalisée en juin 2019 pour présenter les clauses d'insertion aux habitant·es et le rôle du Passage 33 comme lieu ressources pour les accueillir, les informer, les orienter sur les clauses. Des supports de communication ont été réalisés pour présenter les clauses et sont disponibles sur le quartier.
- 3 Communiquer et informer régulièrement sur ces clauses : La lettre d'information sur le projet rend compte aux habitant·es de l'avancée des clauses dont la synthèse est pilotée par la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE).

---

## OBJECTIF N°3

# MOBILISER LES STRUCTURES LOCALES ET LES SERVICES PUBLICS

---

### LES STRUCTURES LOCALES

- La Mission locale de Villeurbanne est en recherche permanente d'alternance au sein des entreprises
- A Saint-Jean, un conseiller entreprise Pôle Emploi a été désigné pour faire le lien avec les 350 entreprises du quartier, aider à la formalisation des besoins, et mettre en contact les entreprises avec les habitants de Saint-Jean
- Le Passage 33 est mobilisé sur les présentations métiers

### LES SERVICES PUBLICS DE L'EMPLOI

- **Cinq associations de proximité** animent des Permanences Emploi-Formation (PEF) à destination des habitant·es des quartiers en politique de la ville : centre d'animation Saint-Jean, Centre social de Cusset, Centre social des Buers et Maison sociale Cyprian/Les Broses et l'association pour le développement local (ADL) pour le Tonkin. Toutes proposent un accompagnement individualisé dans le cadre du parcours Itinéraires Emploi Renforcés (IER).
- **Désignation de conseiller·ères** Pôle Emploi et Mission Locale référent·es dans chaque PEF
- **Organisation territoriale de la Mission Locale sur trois sites** dont deux en quartiers prioritaires : deux conseiller·ères à Buers/Croix-Luizet et à Saint-Jean et deux conseiller·ères à Charpennes/Tonkin pour une présence et un accompagnement socio-professionnel en proximité et recrutement de deux conseiller·ères qui ont pour mission d'aller à la rencontre des jeunes dans l'espace public.
- **Animation d'un partenariat de proximité** sur le quartier des Broses par la Maison sociale Cyprian/Les Broses et Monod-Baratin par le centre social de Cusset (PEF hors les murs rue Baratin, médiation sociale portée par le centre social de Cusset, présence de la mission locale dans le cadre de l'appel à projets « invisibles », partenariat étroit avec Pôle Emploi).

# LES PROJETS URBAINS BUERS

**(RE)TROUVEZ  
UN EMPLOI  
GRÂCE AUX CLAUSES  
D'INSERTION !**



**Vous êtes sans emploi, en reconversion, jeune sans diplôme ou sans qualification ?  
Vous avez envie de vous investir dans une mission de plusieurs semaines, voire plusieurs mois  
dans le domaine de la construction, des espaces verts ou de l'entretien des bâtiments ?  
Des offres d'emploi sont disponibles et peuvent vous correspondre.**

**RENSEIGNEZ-VOUS ICI !**

**villeurbaine**

**GRANDLYON**  
la métropole

**est**  
MÉTROPOLÉ  
HABITAT

**LE DÉPARTEMENT**  
de la Savoie  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ANRU**  
Agence Nationale  
pour la Réhabilitation  
Urbaine

**ActionLogement**

Direction de la Communication - Décembre 2018 - Bureau France - Illustration: Christophe Vacheron

**AXE N°4**  
DEVELOPPEMENT URBAIN,  
HABITAT  
ET CADRE DE VIE

---

OBJECTIF N°1

# FAIRE DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE DES PÔLES DE PROJET À PART ENTIÈRE

---

## AUX BUERS LE PROJET URBAIN DES BUERS

---

### LE PROJET

Le quartier des Buers est l'un des plus anciens de Villeurbanne. Aujourd'hui, les Buers font l'objet d'un vaste projet de réaménagement. Des logements neufs et réhabilités, un nouveau parc, des commerces, un pôle économique, toute une offre de services liés à l'enfance et à la famille se développent. Dénominateur commun à ces réalisations : un cadre de vie agréable, pour tous et toutes.

Le projet de renouvellement urbain s'est concrétisé par la signature en mars 2020 de la convention du nouveau programme national de renouvellement Urbain (NPNRU) des Buers Nord. Le projet est maintenant entré en phase opérationnelle.

### OBJECTIFS

- Des déplacements facilités et sécurisés avec le réaménagement de la rue du 8-Mai-1945, le prolongement de la rue de la Boube et la création d'une promenade piétonne au cœur de la résidence Pranard.
- La construction de nouveaux logements pour une offre diversifiée et un meilleur confort de vie grâce à la réhabilitation des résidences : travaux à l'intérieur des logements, isolation des façades, réaménagement des espaces extérieurs...
- Une attractivité économique renforcée au service de l'emploi et des entreprises du territoire.
- Des équipements publics plus accessibles, des services et des commerces de proximité pour faciliter le quotidien.
- La santé, le bien-être et le développement durable intégrés aux choix d'urbanisme

# AUX BROSSES

## LE PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIÉTÉ SAINT-ANDRÉ

---

### LE PROJET

Au cœur du territoire de Carré de Soie en plein essor, la grande taille de la copropriété Saint-André rend sa gestion et son fonctionnement complexes et induit des charges importantes en raison notamment de l'entretien des espaces extérieurs. Les immeubles doivent être rénovés en profondeur ; or de tels travaux nécessitent un financement difficile à porter par les propriétaires seul-es. Face à ces freins, les partenaires publics se sont fortement mobilisés pour mettre en place un plan de sauvegarde et obtenir des aides conséquentes. En juin 2019, la convention du plan de sauvegarde est signée. Elle permet de préciser l'ambition du projet et de sanctuariser les montants de participation de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de la Métropole et de la Ville, aux travaux de rénovation des logements.

Le comité de pilotage du 31 janvier 2022 a permis de valider le plan de scission de la copropriété et le projet urbain, ainsi que la maquette financière. Le vote des travaux est prévu pour fin 2022, pour un démarrage courant 2023.

#### La copropriété comprend :

- **10 immeubles** sur près de **6,4 hectares**, ce sont plus de **2 200 habitant-es** qui y vivent.
- une galerie commerciale et des équipements publics, notamment une crèche, un relais d'assistance maternelle et une Maison de la Métropole.
- des espaces verts (en dehors de l'aire de jeux) et une voirie appartenant à la copropriété, même s'ils sont ouverts à tous.

### OBJECTIFS

Améliorer le confort des logements et le cadre de vie des habitant-es afin de donner un nouvel élan au quartier avec :

- La rénovation en profondeur des immeubles : isolation, ventilation et chauffage performants, embellissement des façades, refonte des parties communes, renforcement de la sécurité des bâtiments, restauration des colonnes d'eau...
- La réorganisation de la copropriété en plus petites copropriétés, afin de retrouver une échelle de gestion plus appropriée : regroupement des immeubles en plusieurs copropriétés de plus petite taille, réduction des charges de fonctionnement, définition de l'avenir des commerces et des services publics au sein de la copropriété...
- Le réaménagement des espaces extérieurs : réorganisation des rues et du stationnement, aménagement des espaces verts, délimitation des espaces privés et publics

# A SAINT-JEAN

## LE PROJET URBAIN SAINT-JEAN

---

### LE PROJET

Délimité à l'est par l'ancienne courbe d'un bras du Rhône et par le canal de Jonage qui borde le quartier à l'ouest, Saint-Jean compte aujourd'hui 4500 habitants, 260 entreprises, 1 200 emplois, ainsi que plusieurs équipements sportifs. Le développement du quartier a été retenu dans le programme national de renouvellement urbain (ANRU) dont va bénéficier plus largement le secteur Grande Ile, qui englobe aussi le Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin. Un plan de composition urbaine, élaboré en 2014, en a posé les premières orientations.

### OBJECTIFS

- Accessible en transports en commun : arrivée de la ligne de tramway T9, amélioration de lignes de bus (ligne 37, terminus à Vaulx-en-Velin pour la ligne 7)
- Productif avec des activités et des emplois au Nord : l'activité artisanale et industrielle sera préservée dans les secteurs au Nord de l'allée du Mens.
- Diversifié avec des logements réhabilités et la création de nouveaux logements de qualité au Sud : la priorité a été donnée à la réhabilitation de la cité Saint-Jean et à des interventions sur l'espace public à préciser en 2022, qui se poursuivra par une densification maîtrisée du secteur résidentiel avec la construction de nouveaux logements (environ 1900 attendus d'ici à 2030 au lieu des 2500 projetés initialement) Des interventions complémentaires sur la cité Saint-Jean seront à confirmer en 2022/2023.
- Bien équipé avec le renforcement des services et des équipements (petite enfance, éducation, loisirs...) ainsi que des commerces.
- Apaisé et végétalisé : La création de nouveaux espaces publics et la requalification des voies de circulation seront menées dans une volonté d'apaisement et de sécurité des déplacements. L'arrivée du réseau des voies lyonnaises, le long du tramway T9, y contribuera. L'objectif est aussi de révéler et conforter l'intérêt paysager du quartier : la présence de l'eau, des berges du canal et des nombreux jardins familiaux.

### DES ÉTAPES CONSTITUTIVES

- Avec l'arrivée d'un-e architecte-urbaniste en chef, ces grandes orientations seront approfondies et actualisées en 2022 et 2023. Un plan-guide sera alors élaboré en incluant la participation des habitant-es et du Conseil Citoyen.
- Le projet urbain tiendra compte des études actuellement menées par la Métropole et par l'Etat pour renforcer la protection contre les inondations. L'analyse de ces études pourra apporter des adaptations au projet.

# A MONOD-BARATIN

## LE PROJET URBAIN DE LA RÉSIDENCE JACQUES-MONOD

---

### LE PROJET

Le travail partenarial autour de la phase 2 du projet urbain de la résidence Jacques-Monod a été relancé en 2021, une étude urbaine pilotée par la Métropole de Lyon est en cours, en partenariat avec le bailleur Est Métropole Habitat.

#### Quelques données

- Résidence de 244 logements sociaux, reconstruite en 1984, sur l'emplacement de la cité Olivier de Serres,
- 265 garages, dont 120 vacants et 10 condamnés,
- Un propriétaire principal depuis 2019: Est Métropole Habitat (EMH),
- Présence d'un local commun résidentiel et d'une crèche au cœur du site,
- Secteur situé à l'écart des polarités principales de commerces et de services,
- Inscription dans une séquence du balcon villeurbannais,
- Secteur composé de grands îlots limitant les possibilités de connexion

### OBJECTIFS

- Réhabiliter et résidentialiser le patrimoine d'Est Métropole Habitat (EMH)
- Clarifier le statut des espaces et des usages
- Désenclaver la résidence, mieux l'inscrire dans son environnement
- Renforcer et valoriser l'armature d'espaces publics et la trame verte
- Traiter les problèmes d'insécurité et de mésusages
- Améliorer l'image du quartier
- Renforcer et valoriser l'armature d'espaces publics et la trame verte



# AV TONKIN

## LA ZAC TONKIN II

### LE PROJET

Le projet de ZAC Tonkin II se caractérise par :

- un urbanisme de dalle
- une domanialité privée de la métropole avec des baux à construction inversés
- une servitude générale d'usage public (SGUP)
- une convention de gestion entre la Métropole et la Ville

L'étude de programmation urbaine sur le secteur Terrasses Lakanal Rossel de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tonkin II, a été finalisée en 2019, dans le cadre d'un partenariat entre la Métropole, la Ville et les copropriétaires. Elle a permis en 2021 le lancement d'un projet de requalification, pour des travaux en 2024-2025.

### OBJECTIFS

- Conforter et faire évoluer les usages sur des espaces parfois en tension en affirmant leur caractère public ou privé
- Délimiter des espaces aujourd'hui privés et les inscrire dans le domaine public
- Rendre des espaces qui n'ont pas un usage public à une gestion et un usage privé
- Réorganiser le stationnement sur les bords de rue (parking angle Galline-Tonkin, parking Lakanal, parking Salvador-Allendé)
- Améliorer l'accessibilité et les aménagements de la dalle



---

## OBJECTIF N°2

# AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANT-ES DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

---

### ZOOM SUR

#### LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS DE L'ÎLOT CENTRAL À SAINT-JEAN PAR EST MÉTROPOLE HABITAT

##### **Le projet**

Réalisation de nouveaux aménagements de l'îlot central par Est Métropole Habitat (EHM) :

- aménagements des accès à l'îlot central depuis la rue Saint-Jean,
- création d'espaces de loisirs : zone de détente, citystade, agrès sportifs, aire de jeux...
- construction d'une pergola par les jeunes pour les seniors du quartier, en partenariat avec le centre d'animation de Saint-Jean.

Ces aménagements répondent à différents objectifs identifiés dans le plan d'action 2017-2020 sur la résidence Saint-Jean.

##### **Objectifs**

- Améliorer la sécurisation de l'îlot central
  - Soutenir les pratiques sportives et ludiques de proximité, en lien avec les acteur·rices de la ville et du quartier
  - Créer un lieu de côtoiement intergénérationnel (sur demande des habitant-es)
- 



**SYNTHESE**  
& PERSPECTIVES

Le 3 mai 2022, la ville de Villeurbanne a organisé des ateliers pour rassembler les acteurs et les actrices de la politique de la ville pour échanger sur le bilan du contrat de ville villeurbannais 2015-2020. A cette occasion, ils ont abordé de quelle façon les politiques publiques prennent aujourd'hui en compte les besoins des habitant·es des quartiers prioritaires, et comment les différents acteur·rices peuvent mieux y répondre à l'avenir.

Plusieurs ateliers ont eu lieu, sur la base d'une série de questionnements : Comment les actions sont déjà travaillées ? Quels sont les effets produits ? Qu'est-ce qui fait levier, qu'est-ce qui fait frein à l'action ? Et quelles seraient les conditions à réunir pour pouvoir travailler sur ces sujets à l'avenir ?

Cette synthèse est le fruit de ces échanges.

---

# **RENFORCER L'ACCÈS À L'OFFRE DE LOISIRS MUNICIPALE ET ASSOCIATIVE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENT-ES DES QUARTIERS PRIORITAIRES**

---

Les 0-14 ans représentent 22.5% de la population des quartiers en politique de la ville contre 18% pour Villeurbanne. Ils sont donc surreprésentés et constituent une part importante des enfants villeurbannais : plus d'1 enfant sur 4 à Villeurbanne vit dans un quartier de la politique de la ville (QPV).

L'offre de loisirs concerne les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) associatifs et municipaux, et plus largement la participation à des activités régulières dans un club sportif ou dans une association.

Divers travaux menés au sein de la ville (diagnostic cité éducative et étude de la mission organisation performance) pointent le manque d'offre d'accueil de loisirs pour les enfants et les adolescent-es face à une forte hausse des demandes. Le total de cette offre d'ALSH, majoritairement associative, ne permettrait d'accueillir qu'environ 10% des 2-17 ans sur le territoire.

La crise sanitaire est venue renforcer des constats et des questionnements déjà importants sur l'accès aux loisirs des enfants et des adolescent-es, et notamment concernant les familles les plus modestes (largement surreprésentées dans les QPV). Une enquête réalisée en sortie de 1<sup>er</sup> confinement auprès de 195 familles habitant en QPV et/ou ayant des enfants scolarisés en éducation prioritaire, a révélé que 70% des enfants n'ont jamais participé aux loisirs à Villeurbanne.

Ce premier travail a conduit les services de la Ville (service développement territorial et accès aux droits, direction de l'éducation et CCAS) à expérimenter un accès adapté aux offres de loisirs municipales, associatives, culturelles et sportives dès l'été 2020.

Cette expérimentation, nommée « Egalité réelle d'accès aux loisirs » a été reconduite en 2021 et réalisée sous une forme remaniée en 2022. Basée sur le repérage et l'appel systématique de familles ciblées, elle a conduit les services municipaux à se questionner sur le renforcement de l'accès des familles des quartiers populaires à l'offre de loisirs limitée (en jauge et en condition d'accès) notamment municipale (Chamagnieu, vacances sport, ateliers en piscines, séjours jeunesse), en croisant le quotient familial et le critère géographique. Cette expérimentation a amené à re-questionner une partie des modalités d'inscriptions, de prise de contact avec les familles (guichet, mise en ligne, interprétariat), de tarification et d'accompagnement (aide au remplissage de dossier).

## OBJECTIFS ET PISTES DE TRAVAIL

---

- Objectiver pour mieux agir : se donner les moyens de mesurer la participation aux offres, notamment en croisant deux critères : le lieu d'habitation et la situation financière.
- Travailler sur la connaissance de l'offre par les acteurs et les professionnel·les des territoires, notamment les établissements scolaires, pour mieux orienter et accompagner les habitant·es.
- Renforcer le maillage de diffusion de l'information sur l'offre de proximité et l'offre à l'échelle de la ville auprès du public, y compris en travaillant des supports Facile à lire et à comprendre (FALC), en envisageant des traductions et en rematérialisant les supports d'information.
- Renforcer l'accompagnement des familles aux démarches d'inscription en veillant à avoir des modalités d'inscription et des délais accessibles à tous et toutes : inscription à la journée, simplification des pièces à fournir.
- Adapter les tarifs : tarifs d'urgence, quotient familial, gratuité, utilisation des aides CAF...
- Renforcer l'offre de loisirs, notamment pour les 3-6 ans.
- Poursuivre l'action « Egalité réelle d'accès aux loisirs » par une réservation de l'offre pour les familles ciblées en fonction de critères économiques, avec des modalités de financement à travailler.
- Renforcer l'accès gratuit sans inscription préalable aux activités hors les murs.



---

# RENFORCER L'ÉGALITÉ RÉELLE D'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET AUX DROITS SOCIAUX

---

L'accès aux services publics et aux droits est une problématique prégnante, éclairée par plusieurs études édifiantes.

En février 2022, une étude sur le non-recours au revenu de solidarité active (RSA), menée par la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) révélait que 1/3 des foyers éligibles ne recourait pas à cette aide.

Cette même étude montre qu'en 2018, le taux de non-recours aux aides sociales en matière de santé restait important : entre 56 % et 68 % pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de 33 % et 47 % pour l'aide au paiement de la complémentaire santé (ACS).

Concernant les aides à la famille, une étude de la CNAF de 2018 indique qu'entre 7,5% et 8,2% des allocataires ne recourent pas à leurs droits.

Par ailleurs, le défenseur des droits étudie depuis plusieurs années les difficultés d'accès aux services publics locaux et nationaux produites par :

- Le retrait progressif et constant des services publics en proximité
- La réduction et saturation des possibilités d'accueils physiques en guichet
- La dématérialisation croissante et faite sans simplification

Ainsi, dans de multiples domaines, de nombreuses remontées informelles de non accès aux services publics (CAF, CARSAT, Préfecture, aides sociales, protection de l'enfance, modes de garde...) sont constatées. Ceci provoque parfois des atteintes aux droits fondamentaux notamment pour des personnes en situation de migration ainsi que des ruptures d'égalité voire des droits par la multiplication d'intermédiaires entre les personnes et les services publics

Or, la qualité des services publics est un enjeu démocratique, il conditionne le respect des droits fondamentaux des personnes, et leur confiance dans les institutions en dépend.

Les échanges du 3 mai 2022 avec les acteurs et les actrices de la politique de la ville ont confirmé le problème d'invisibilisation et la saturation croissante des services publics, créant des difficultés d'accès ou du renoncement à certains droits sociaux. L'inégal accès aux droits et aux services publics est renforcé par la dématérialisation des services impulsée par l'Etat. Les acteurs et les actrices de proximité rapportent la multiplication de parcours institutionnels complexes notamment pour les personnes ayant le plus besoin d'accéder à des droits et aux services publics : surspécialisation des interventions, nombreuses pièces justificatives demandées, sites internet peu clairs, dématérialisation des documents... Les effets rapportés sur les usager-es sont : le développement d'une certaine défiance face aux institutions, un sentiment de culpabilisation et un découragement pour réclamer leurs droits.

## OBJECTIFS ET PISTES DE TRAVAIL

---

- Expérimenter un droit à la rematérialisation.
- Simplifier les démarches en ligne ou en guichet.
- Traduire les supports d'informations et mobiliser des moyens d'interprétariat.
- Accompagner les usagers aux démarches en présentiel et aux démarches en ligne.
- A minima, conserver les accueils physiques des services publics et maintenir les moyens humains existants (Maisons de la Métropole, Maisons des services publics, Mission locale) voire les renforcer (services de l'Etat : CAF, Poste...).
- Permettre aux acteur·rices locaux en contact direct avec les habitant·es d'avoir des personnes ressources au sein des institutions qui délivrent des droits et pour lesquels les guichets ont disparu.



---

## LA STRATÉGIE D'ACCÈS AUX DROITS DE LA VILLE DE VILLEURBANNE

La Ville, au travers de ses différents lieux d'accueil (Hôtel de Ville, CCAS, maisons des services publics), repère des obstacles excluant certains publics des services publics.

Elle est vigilante sur le maintien d'accueil physique et de proximité dans un contexte de dématérialisation par les institutions de la relation et des démarches administratives.

### LA VILLE SOUHAITE ENGAGER UN TRAVAIL POUR :

- **Repérer et objectiver les situations de non accès** par la création d'un réseau d'acteurs volontaires et la conduite d'un diagnostic auprès des personnes concernées
- **Travailler à l'exemplarité des membres du réseau**, se donner un cadre pour ne pas coproduire les discriminations, pour les rendre visibles et les faire remonter au réseau de vigilance LCD par la formation et l'analyse des pratiques professionnelles
- **Informers les personnes sur leur droit**, agir pour le respect de ces droits et résoudre les situations individuelles de non accès en mettant en place des actions ciblées
- **Faire évoluer les pratiques institutionnelles municipales** pour une résolution durable du non accès en se dotant de moyens juridiques et politiques internes à la ville
- **Organiser les conditions d'une interpellation constructive** des institutions concernées par la création et l'animation d'un conseil villeurbannais pour le respect des droits

Cette stratégie aura une attention particulière pour les personnes en situation de précarité économique et/ou les personnes ayant peu ou pas de droit, notamment les 16-25 ans ou les personnes étrangères selon leur droit au séjour.

---

---

# **PRENDRE EN COMPTE LES ATTENTES DES HABITANT-ES DE 12-25 ANS DANS LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

---

Une des priorités du contrat de ville porte sur l'accès aux loisirs et aux droits pour les 12-25 ans. À Villeurbanne, 24%, soit une personne sur quatre de cette tranche d'âge, vit en quartier prioritaire de la ville (QPV). Pour cette tranche d'âge, c'est notamment à cette période que la recherche d'activités en accès libre et entre pairs se développe, avec une moindre participation aux activités encadrées.

Les projets urbains prévoient des instances de participation, qui touchent seulement une partie de la population et dans lesquelles les jeunes habitant-es y sont faiblement représenté-es. Le fonctionnement de ces instances est peu adapté en termes de modalité d'animation et de prise de contact. Ainsi les besoins de cette tranche d'âge remontent peu, et quand ils remontent c'est souvent par des intermédiaires : animateurs et animatrices, responsables associatifs, etc...

Dans certains cas, des discussions en direct sont mises en place : aux Buers, une concertation mise en œuvre en 2019 à l'occasion de la fête des voisins a permis une mobilisation des 12-25 ans par l'intermédiaire des responsables d'immeubles, confortant l'intérêt pour des agrès sportifs qui ont été aménagés en préfiguration du projet urbain. Au Tonkin un collectif d'habitants a relayé une demande d'installations sportives auprès de la mairie, qui a mis en place une concertation en 2021 avec des habitant-es de 18 à 25 ans pour choisir du mobilier d'agrès sportifs.

Obtenir la participation de tous les habitant-es dans leur diversité de pratique et de besoin, est un des facteurs de réussite des aménagements, notamment pour des usages qui ont tendance à être vus comme sources potentielles de nuisances. Les pratiques des jeunes habitants sont en effet souvent associées à des pratiques dysfonctionnelles et qui posent problème.

Ainsi, comment faire pour que les projets urbains prennent en compte les espaces et pratiques informelles existants et dont la reconstitution n'est souvent pas pensée, comme par exemple, des lieux de regroupement sur les parkings, aux pieds d'immeubles, près des transports en commun, dont certains sont parfois aussi des lieux de trafic de drogue, mais pas que. Peut-on envisager de laisser des espaces non aménagés ou du moins non dédié à un usage précis ?

Parallèlement, les démolitions prévues dans les projets de renouvellement urbain ont souvent un impact sur les locaux associatifs existants dont la reconstitution à coût de location et surface équivalents n'est pas toujours pensée en amont ni possible. Ces locaux associatifs diffus et situés souvent au cœur des espaces publics et d'habitat social ont un rôle essentiel dans l'offre d'activités en proximité, l'implication d'habitant-es dans la vie de quartier et l'animation de ces espaces en pieds d'immeuble.

## OBJECTIFS ET PISTES DE TRAVAIL

---

- Favoriser la participation des 12-25 ans dans les projets de renouvellement urbain et leur donner une place à part entière en tant qu'habitant-es
- Prendre en compte les besoins et les spécificités de cette tranche d'âge
- Travailler l'aller-vers et les propositions d'activités hors les murs pour rencontrer des jeunes habitant-es qui ne participent pas aux activités encadrées
- Maintenir les liens avec un-e professionnel-le identifiée comme personne ressource de l'animation, la médiation et l'insertion...
- Porter une attention particulière aux jeunes filles, perçues par certains acteurs comme moins présentes dans les espaces publics de proximité
- Préfigurer, tester les idées et les faire évoluer en prenant en compte les attentes des jeunes habitant-es (Par exemple : des expériences positives sont constatées lorsqu'une association prend la responsabilité du projet, ce qui permet aux jeunes habitant-es de prendre la place qu'ils ou elles souhaitent)
- Faire cohabiter différents usages, pratiques et besoins
- Maintenir ou reconstituer les locaux associatifs dans des conditions équivalentes
- Travailler la question de l'accès aux locaux associatifs pour des jeunes habitant-es non constitués-es, voire réunis-es en association





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ANRU

Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

GRANDLYON  
la métropole

© Ville de Villeurbanne  
Mise en pages : Isabelle Michel  
Photos : Gilles Michallet (sauf mention)  
Rédaction : direction Égalité sociale et territoriale  
Coordination éditoriale : direction de la Communication

villeurbanne